

Consultation 26-005 bis

Termes de référence pour la sélection d'un ou plusieurs prestataires en audiovisuel

Cadre : Coopération technique entre la Tunisie et l'Union européenne

Contractant : Représentation en Tunisie de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII, opérateur de mise en œuvre de THAMM+ OFII)

Zone géographique d'intervention : Tunisie

Type de contrat : Contrat-cadre

Date limite de soumission : **vendredi 16 octobre 2026 à 18h00**



1. CONTEXTE

L'Office français de l'immigration et de l'intégration figure parmi les opérateurs de mise en œuvre du programme de coopération technique THAMM Plus, financé par l'Union européenne, consacré à la gouvernance de la migration de travail et mis en œuvre en concertation étroite avec le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Le projet THAMM+ OFII [2026-2029], deuxième phase du projet THAMM OFII [2022-2025], vise à améliorer et renforcer l'accès à la formation et à la mobilité des chercheurs d'emploi en les orientant vers les métiers en tension sur les marchés du travail tunisien ou européens.

Dans le cadre de ses activités de communication et de valorisation des résultats, le projet souhaite sélectionner un ou plusieurs prestataires spécialisés dans la production audiovisuelle.

Le projet THAMM+ OFII souhaite renforcer l'information sur les parcours liés à la migration professionnelle ainsi que leur capitalisation et valorisation. Les contenus devront contribuer à une meilleure compréhension des voies régulières de mobilité, des dispositifs d'accompagnement, des droits et obligations des parties prenantes ainsi que des résultats obtenus par le projet et ses partenaires.

Les supports produits s'adresseront notamment aux candidat(e)s à la migration professionnelle, aux employeurs, aux institutions publiques, aux partenaires techniques et financiers, aux organisations professionnelles ainsi qu'au grand public. Ils devront transformer des informations parfois techniques ou institutionnelles en contenus fiables, clairs, humains, accessibles et adaptés aux usages numériques.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Objet et lots

La présente consultation vise à sélectionner un ou plusieurs prestataires en vue de produire des contenus vidéo de qualité, adaptés à différents publics cibles, permettant de présenter des informations, témoignages, parcours, résultats et messages institutionnels.

Les vidéos produites devront être adaptées à une diffusion multicanale, notamment sur les réseaux sociaux, les sites web, les événements, les présentations institutionnelles et tout autre support de communication pertinent.

La consultation est divisée en trois lots indépendants :

Lot	Intitulé	Quantités estimatives
Lot 1	Capsules pédagogiques en animation 2D et motion design	5 capsules
Lot 2	Interviews, témoignages et success stories de partenaires et bénéficiaires	21 vidéos
Lot 3	Podcasts vidéo animés par un(e) professionnel(le), avec expert(e) invité(e)	4 épisodes

Les quantités présentées ci-dessus, **ainsi que toutes celles indiquées dans la suite du présent document**, sont communiquées à **titre prévisionnel**. Elles ne revêtent **aucun caractère contractuel** et ne constituent pas **un engagement de consommation ou une commande de la part de l'OFII**. Ces quantités pourront **varier à la hausse ou à la baisse**, selon l'évolution des besoins du projet THAMM+ OFII et la disponibilité des budgets.

2.2 Durée du contrat

Le contrat-cadre entrera en vigueur à compter de la date de signature et prendra fin le 31 décembre 2029, couvrant la période de mise en œuvre du projet THAMM+ OFII.

2.3 Droits d'utilisation et visibilité du bailleur

Le prestataire cède à l'OFII l'ensemble des droits d'utilisation, de reproduction, de diffusion, d'adaptation et de modification des productions. L'OFII en devient propriétaire exclusif et peut les exploiter sur tout support, sans rémunération complémentaire.

Le prestataire garantit les droits et autorisations nécessaires : musiques, images et droit à l'image des personnes filmées.

Il respecte les règles de visibilité du projet et du bailleur : logos, mentions de financement, génériques et éléments graphiques communiqués par l'OFII.

2.4 Modalités de paiement

Chaque capsule, vidéo ou épisode est payé séparément :

- 50 % à la réception du brief transmis par l'OFII, sur facture ;
- 50 % après livraison et validation de la version finale, sur facture.

2.5 Obligations d'exécution

Le prestataire garantit, pour chaque commande, la disponibilité d'un matériel professionnel conforme à son offre. En cas de panne ou d'indisponibilité, il le remplace sans délai par un matériel équivalent ou supérieur, sans surcoût ni retard.

Les personnes désignées dans l'offre exécutent la prestation. En cas d'indisponibilité de l'une d'elles, le prestataire propose sans délai un remplaçant de qualification au moins équivalente. Le remplaçant n'intervient qu'après accord écrit préalable de l'OFII.

3. SOUS-TRAITANCE ET CONSORTIUM

Le soumissionnaire peut mobiliser des capacités qu'il ne détient pas en propre de deux façons : la sous-traitance ou le consortium.

3.1 Sous-traitance

La sous-traitance est admise uniquement pour la mise à disposition de locaux, de matériel et d'équipements techniques, sans personnel. **Elle n'est pas admise pour la fourniture, par un tiers, de personnel technique ou artistique**, conformément à la loi n° 2025-9 du 21 mai 2025 interdisant la sous-traitance de main-d'œuvre.

Le soumissionnaire reste l'interlocuteur unique et le seul responsable de la prestation vis-à-vis de l'OFII. L'expérience et les références d'un sous-traitant ne sont pas prises en compte.

3.2 Consortium

Plusieurs prestataires peuvent se regrouper en consortium pour mettre en commun leurs moyens, leurs compétences et leur expérience. Le consortium permet notamment de mobiliser le personnel d'une autre entité, ce que la sous-traitance ne permet pas (voir 3.1).

Les membres du consortium désignent l'un d'eux comme chef de file. Le chef de file :

- Représente le consortium et est l'interlocuteur unique de l'OFII ;
- Assure l'organisation administrative, fiscale et juridique du consortium ;
- Établit la facturation en son nom et supporte l'ensemble des impôts, droits et taxes liés à la mission.

Le consortium est formalisé par un acte joint à l'offre, qui désigne le chef de file et **engage solidairement chaque membre envers l'OFII pour l'ensemble de la prestation.**

Chaque membre fournit un extrait RNE de moins de 3 mois, et l'annexe 5 renseignée, datée et signée par son représentant légal, quel que soit son domaine d'activité. Pour l'appréciation des conditions de la section 4 :

- L'expérience générale est vérifiée pour le chef de file ;
- Les références de tous les membres sont retenues, à l'exception de celles résultant de contrats passés entre eux ;
- Le chef de projet et les membres de l'équipe peuvent relever de n'importe quel membre.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION COMMUNES AUX TROIS LOTS

Les conditions ci-dessous s'appliquent aux trois lots. Les précisions propres à chaque lot figurent en section 5.

4.1 Capacité juridique et administrative

Le soumissionnaire est une personne physique ou morale légalement établie et inscrite au Registre national des entreprises (RNE). Il joint un extrait RNE **datant de moins de 3 mois à la date limite de soumission**. En cas de consortium, chaque membre fournit son propre extrait (voir section 3).

4.2 Expérience générale

Le soumissionnaire justifie d'au moins 3 ans d'activité dans la production audiovisuelle. La production audiovisuelle, ou un domaine en rapport, doit figurer parmi les activités inscrites à son RNE, à titre principal ou secondaire.

L'ancienneté se calcule à partir de la date d'entrée en activité inscrite sur l'extrait RNE. Une activité antérieure est prise en compte si elle est prouvée par un document daté (RNE antérieur, attestation de statut d'auto-entrepreneur, facture ou contrat) **établi au nom du soumissionnaire ou de l'entreprise individuelle dont il est la continuation**. L'expérience personnelle des membres de l'équipe et celle d'un sous-traitant ne sont pas prises en compte à ce titre.

L'expérience du soumissionnaire est appréciée au vu de l'extrait RNE, de sa présentation et de ses références.

En cas de consortium, cette exigence s'applique au chef de file. Les autres membres justifient seulement de leur inscription au RNE (voir section 3).

4.3 Références spécifiques

Le soumissionnaire présente au moins 3 références correspondant au type de production du lot concerné, décrit en section 5, **sous réserve des règles particulières au Lot 3**. Chaque référence fait l'objet d'une fiche selon le modèle de l'annexe 1.

Une référence est un contrat dont le soumissionnaire, ou un membre du consortium, a été le prestataire titulaire. **Les références doivent avoir été réalisées au cours des 3 ans précédant la date limite de soumission.** Pour un contrat qui s'étend sur une période plus longue, au moins une partie des productions doit avoir été livrée pendant ces 3 ans. **Toutes les productions réalisées au titre d'un même contrat comptent pour une seule référence**, quel que soit leur nombre, y compris lorsqu'elles ont été commandées par plusieurs bons de commande successifs. Par exemple, cinq capsules produites pour un même commanditaire dans le cadre d'un même contrat constituent une seule référence.

Les réalisations personnelles des membres de l'équipe et celles d'un sous-traitant ne sont pas retenues. Les productions réalisées au titre de contrats passés entre membres du consortium ne sont pas retenues.

Chaque référence est rattachée à un seul lot et ne peut pas être présentée pour plusieurs lots.

Pour prouver la qualité de titulaire, le soumissionnaire fournit, pour chaque référence :

- Un lien vers le site ou la chaîne du commanditaire, sur lequel le titulaire apparaît accrédité ;
- À défaut, une copie du contrat, du bon de commande ou une attestation de bonne fin se rapportant exactement au projet cité, jointe à la fiche.

La fiche indique aussi un contact chez le commanditaire, extérieur au soumissionnaire et aux membres du consortium. Son absence n'écarte pas la référence mais en réduit la portée.

4.4 Chef de projet

Le soumissionnaire désigne nommément un chef de projet, identifié comme tel dans l'annexe 2. **À défaut de désignation sans ambiguïté, cette condition n'est pas remplie.**

Le chef de projet justifie individuellement de :

- Un diplôme de niveau Bac+3 minimum en audiovisuel, cinéma, communication, journalisme ou multimédia, ou dans un domaine directement lié à l'objet du lot ;
- 5 ans d'expérience en production audiovisuelle ;
- 3 projets conduits en qualité de chef de projet, de la préproduction à la postproduction, **au cours des 5 ans précédant la date limite de soumission**, identifiés dans son CV (intitulé, client, année).

L'expérience professionnelle ne remplace pas le diplôme.

4.5 Équipe intervenante et CV

L'équipe couvre au minimum les compétences requises pour le lot, listées en section 5. Chaque compétence est assurée par une personne nommée, dont l'expérience dans cette compétence ressort de son CV.

Une même personne peut cumuler plusieurs compétences, sauf exceptions précisées en section 5 pour les tâches exercées simultanément pendant le tournage ou l'enregistrement. Le chef de projet peut aussi assurer une ou plusieurs de ces compétences, dans les mêmes conditions.

L'annexe 2 présente, pour chaque lot, les membres de l'équipe, leur rôle et les compétences qu'ils couvrent. Une même équipe peut être proposée pour plusieurs lots, à condition que l'annexe 2 de chaque lot l'indique.

Chaque membre de l'équipe, chef de projet compris, joint un CV détaillé **rédigé en français**, comportant au minimum :

- La formation (diplôme, établissement, année) ;
- L'expérience professionnelle, avec pour chaque expérience les dates, le client et le rôle tenu.

Un portfolio ou une présentation narrative ne remplace pas le CV.

5. SPÉCIFICATIONS PAR LOT

Pour chaque lot, la prestation couvre l'ensemble de la chaîne de production, du cadrage éditorial à la livraison des fichiers finaux et sources. Les commandes sont passées par bons de commande dans le cadre du contrat-cadre.

Les délais indiqués sont des délais de production. Ils ne comprennent pas les périodes d'examen et de validation par l'OFII, qui dispose du temps nécessaire pour chaque livrable intermédiaire.

5.1 Lot 1 : Capsules pédagogiques en animation 2D et motion design

5.1.1 Objectif

Concevoir et produire des capsules animées qui vulgarisent des notions, étapes, dispositifs ou procédures liés à la migration professionnelle régulière. Chaque capsule transforme des informations validées en un récit visuel court et mémorisable. Elle permet au public de comprendre rapidement le sujet, d'en retenir les messages essentiels et, le cas échéant, de savoir quoi faire.

La série adopte une identité animée cohérente avec la charte du projet. Ses contenus sont lisibles sur mobile, réutilisables en événement et déclinables sur les réseaux sociaux.

5.1.2 Caractéristiques

Élément	Caractéristiques minimales
Quantité estimative	5 capsules
Durée cible	1 min 30 à 2 min 30 par capsule, sauf indication contraire
Résolution maître	1920 × 1080 pixels
Format	MP4
Langues	Production en français et en arabe standard et/ou dialecte tunisien ; traduction précisée à chaque commande
Style	Animation 2D, illustration vectorielle, typographie animée, infographies, pictogrammes, motion design
Audio	Voix off humaine professionnelle, musique sous licence, sound design et mixage
Accessibilité	Sous-titres intégrés en français ou en arabe

5.1.3 Prestations demandées

- Réunion de cadrage et prise en main des contenus de référence fournis par l'OFII ;
- Concept créatif et direction artistique de la série ;
- Scripts en langage simple, avec messages clés et appel à l'action ;
- Storyboard détaillé : scènes, textes à l'écran, voix off, transitions, illustrations, durée indicative ;
- Création ou adaptation des illustrations, pictogrammes et graphiques, dans le respect de la charte graphique ;
- Animation 2D et motion design, synchronisation, titrage, habillage et générique ;
- Enregistrement et traitement de la voix off ;

- Montage, mixage et sous-titrage ;
- Intégration des logos et mentions obligatoires ;
- Livraison des versions finales et des fichiers sources.

5.1.4 Délais indicatifs

Jalon	Délais indicatifs
Réunion de cadrage et proposition d'angles éditoriaux	2 jours ouvrés après réception du brief
Script V1	3 jours ouvrés
Script révisé	2 jours ouvrés
Storyboard	3 jours ouvrés
Ajustement du storyboard	2 jours ouvrés
Première version animée	8 jours ouvrés
Version finale	3 à 5 jours ouvrés

5.1.5 Références attendues

Les références (voir 4.3) portent sur des capsules ou vidéos institutionnelles réalisées **en animation 2D ou en motion design**.

5.1.6 Compétences minimales de l'équipe

- Écriture de scripts et vulgarisation de contenus institutionnels ;
- Conception de personnages, décors, pictogrammes et infographies ;
- Application d'une charte graphique institutionnelle ;
- Animation typographique et de personnages, transitions et habillage graphique ;
- Enregistrement et traitement de la voix off ;
- Synchronisation avec la voix off.

Ces compétences peuvent être cumulées sans restriction.

5.1.7 Matériel minimal (détail en annexe 3)

- Logiciels et licences de création graphique, d'animation 2D et motion design, de montage et de sous-titrage ;
- Moyens d'enregistrement de la voix off de qualité professionnelle (environnement traité acoustiquement ou solution équivalente) ;
- Solution de stockage et d'archivage sécurisé des fichiers sources et finaux.

5.2 Lot 2 : Interviews, témoignages et success stories de partenaires et bénéficiaires

5.2.1 Objectif

Produire des vidéos de témoignages, d'interviews et de success stories, pédagogiques et humaines, adaptées aux usages numériques. Elles informent sur la migration professionnelle régulière, valorisent les résultats du projet et donnent la parole aux institutions, employeurs, partenaires et bénéficiaires.

Elles mettent en valeur :

- Les actions réalisées et les résultats obtenus ;
- Les parcours et expériences des personnes interviewées ;
- Les enseignements et bonnes pratiques tirés de l'expérience.

5.2.2 Caractéristiques

Élément	Caractéristiques minimales
Quantité estimative	21 vidéos
Durée	2 à 4 minutes par vidéo
Format	MP4, 1920 × 1080 (16:9) ; déclinaison verticale 9:16 sur demande
Langues	Sous-titrage en français ou en arabe selon la langue de l'entretien, à la demande de l'OFII. Les interviews sont conduites par l'OFII ou son représentant ; aucune compétence linguistique n'est exigée du prestataire pour les mener.
Lieux de tournage	Ensemble du territoire tunisien. Le prestataire organise les déplacements nécessaires en coordination étroite avec l'OFII. Les frais de déplacement, per diem et missions hors du Grand Tunis sont pris en charge par l'OFII selon ses procédures et ne sont pas inclus dans l'offre financière. Des missions à l'étranger sont possibles selon les besoins du projet. Elles sont organisées en coordination avec l'OFII, qui prend en charge les frais afférents selon ses procédures.

5.2.3 Prestations demandées

Préproduction :

- Préparation éditoriale de chaque vidéo à partir du brief ;
- Identification, avec l'équipe projet, des messages clés, résultats et angles narratifs ;
- Fiche de tournage ;
- Guides d'entretien et questions adaptés au profil de chaque intervenant, préparés en appui à l'OFII ;
- Repérage à distance ou sur site si nécessaire, vérification des autorisations, anticipation des contraintes de son, de lumière et d'accès ;
- Planning de tournage et liste du matériel mobilisé.

Tournage :

- Installation, réglages, tests image et son ;
- Captation des interviews avec cadrage professionnel ;
- Enregistrement et contrôle du son.

Postproduction :

- Dérushage, synchronisation et sélection des séquences ;
- Montage narratif structuré, avec introduction et contextualisation ;
- Habillage graphique : titres, noms et fonctions, chiffres clés, transitions, logos ;
- Musique et effets sonores sous licence ;

- Étalonnage, stabilisation et corrections techniques ;
- Sous-titrage et vérification orthographique ;
- Livraison des versions finales validées.

5.2.4 Délais indicatifs

Jalon	Délais indicatifs
Préparation du tournage, guide d'entretien, repérage et planification (date, intervenant, lieux...)	5 jours ouvrés (repérage selon le lieu et les autorisations)
Tournage	1 à 2 jours selon le besoin
Première version montée	5 à 10 jours ouvrés
Version corrigée	3 jours ouvrés
Version finale	2 jours ouvrés

5.2.5 Références attendues

Les références (voir 4.3) portent sur des vidéos institutionnelles **fondées sur des interviews ou des témoignages** : portraits, témoignages, success stories.

5.2.6 Compétences minimales de l'équipe

- Prise de vue et cadrage ;
- Prise de son ;
- Montage ;
- Application d'une charte graphique institutionnelle.

Ces compétences peuvent être cumulées, sauf la prise de vue et la prise de son, qui **sont assurées par deux personnes distinctes**, car elles s'exercent en même temps pendant le tournage.

5.2.7 Matériel minimal (détail en annexe 3)

- Au moins deux caméras 4K ;
- Microphones ;
- Batteries et supports d'enregistrement ;
- Objectifs adaptés aux portraits et aux plans larges ;
- Matériel de stabilisation ;
- Éclairage d'appoint ;
- Ordinateur et logiciels de traitement vidéo ;
- Stockage temporaire sécurisé avant archivage sur cloud et disque dur.

5.3 Lot 3 : Podcasts vidéo animés par un professionnel, avec expert invité

5.3.1 Objectif

Produire une série de podcasts vidéo dans lesquels un expert invité explique, débat ou approfondit une thématique liée à la migration professionnelle, dans un échange structuré avec un animateur proposé par le soumissionnaire et validé par l'OFII.

5.3.2 Caractéristiques

Élément	Caractéristiques minimales
Quantité estimative	4 épisodes
Durée cible	30 minutes par épisode
Format	MP4, 1920 × 1080 (16:9) ; teaser vertical 9:16
Tournage	Dans le studio unique identifié dans l'offre, situé dans le Grand Tunis (voir « Studio ») : décor, mobilier, éclairage, son, caméras, régie et monitoring.
Langue	Animation bilingue français/arabe assurée par l'animateur(trice). Sous-titrage en français ou en arabe selon la langue de l'épisode, à la demande de l'OFII.
Invités	Proposés par l'OFII

5.3.3 Prestations demandées

Préproduction :

- Préparation éditoriale de chaque épisode à partir du brief ;
- Identification, avec l'équipe projet, des messages clés et des angles à traiter ;
- Guides d'entretien et questions de relance adaptés au profil de chaque invité ;
- Réunion de préparation avec l'invité si nécessaire ;
- Planning de tournage, feuille de service et liste du matériel mobilisé.

Animation :

- Présentation claire du contexte et des invités, gestion du temps, reformulation des termes techniques et relances pertinentes ;
- Maintien d'un échange équilibré.

Tournage :

- Enregistrement multi-caméra : au minimum un plan par intervenant et un plan large ;
- Éclairage homogène, rendu naturel et cohérence entre les axes caméra ;
- Prise de son individuelle par microphone dynamique, sur pistes séparées ;
- Monitoring permanent du son et de l'image, enregistrement de secours si possible.

Postproduction :

- Montage ;

- Nettoyage et traitement du son ;
- Étalonnage et harmonisation des caméras ;
- Sous-titrage ;
- Teaser vertical 9:16 de 30 à 90 secondes par épisode.

5.3.4 Délais indicatifs

Jalon	Délais indicatifs
Préparation du tournage, guide d'entretien et planification (date, intervenant, lieux...)	8 jours ouvrés (repérage selon le lieu et les autorisations)
Enregistrement	1 jour
Première version montée	5 à 10 jours ouvrés
Version corrigée	3 jours ouvrés
Teaser	2 jours ouvrés
Version finale	2 jours ouvrés

5.3.5 Références attendues

Par dérogation à 4.3, une référence correspond ici à une **série audiovisuelle filmée**, quelle que soit sa dénomination commerciale (podcast, émission d'entretien, talk-show ou autre) : un même programme, identifié par un titre, fondé sur un entretien ou un échange structuré entre un animateur récurrent et un invité identifié à chaque épisode, conçu et réalisé pour une diffusion vidéo, et comptant au moins 2 épisodes. La série est soit commandée par un même commanditaire, soit produite par le soumissionnaire ou par un membre du consortium pour son propre compte. La captation vidéo d'une émission radiophonique ne constitue pas une référence.

Une série produite pour son propre compte n'est admise que si ses épisodes identifient le soumissionnaire, ou le membre du consortium concerné, comme producteur. Elle est justifiée par des liens accessibles vers ses épisodes, qui permettent de vérifier leur nombre, la présence d'un animateur récurrent, celle d'un invité identifié à chaque épisode et l'identité du producteur. Pour une telle série, les exigences de 4.3 relatives au lien vers le site du commanditaire, à la pièce contractuelle et au contact extérieur ne s'appliquent pas. Les séries produites à titre personnel par un membre de l'équipe ou par un sous-traitant ne sont pas retenues.

Le soumissionnaire présente au choix :

- au moins 3 références ;
- ou au moins 2 références comptant chacune au moins 3 épisodes.

Seuls les **épisodes réalisés au cours des 3 ans précédant la date limite de soumission sont comptés**. Un épisode isolé ne constitue pas une référence. Plusieurs saisons d'un même programme forment une seule référence. Le nombre d'épisodes est indiqué dans la fiche de l'annexe 1 et doit pouvoir être vérifié à partir des liens fournis.

5.3.6 Compétences minimales de l'équipe

- Réalisation et régie plateau ;
- Prise de son ;
- Montage.

Ces compétences peuvent être cumulées, sauf la réalisation et régie plateau et la prise de son, qui **sont assurées par deux personnes distinctes**, car elles s'exercent en même temps pendant l'enregistrement.

Le soumissionnaire propose en outre un animateur, dont le profil est défini à l'article 5.3.7. Cette fonction ne peut être cumulée avec aucune des compétences techniques ci-dessus.

5.3.7 Animateur (détails en annexe 1bis)

L'animateur maîtrise le français et l'arabe.

Il justifie d'une expérience professionnelle dans l'animation ou la présentation à la télévision, le journalisme, ou la conduite d'entretiens filmés ou de podcasts, à l'exclusion de la modération de tables rondes ou d'ateliers, de l'animation de contenus sur les réseaux sociaux et de la présentation commerciale ou promotionnelle.

Il justifie, selon son niveau de formation :

- un diplôme de niveau Bac+3 minimum en journalisme, en communication, ou dans un domaine directement lié à l'objet du lot, 5 ans d'expérience dans les activités mentionnées ci-dessus et 2 programmes animés ;
- à défaut de ce diplôme, 8 ans d'expérience dans les mêmes activités et 3 programmes animés.

Un programme correspond à une émission filmée, identifiée par un titre, dans laquelle la personne a tenu le rôle d'animateur sur plus d'un épisode ou plus d'une diffusion, fondée sur l'entretien ou l'échange avec un invité identifié à chaque épisode, à l'exclusion des émissions construites autour de chroniqueurs. Une émission animée une seule fois, non reconduite, ne constitue pas un programme. Les différentes saisons d'une même émission comptent pour un seul programme.

L'animateur joint un CV détaillé rédigé en français (voir 4.5), ainsi qu'une fiche selon le modèle de l'annexe 1bis pour chaque programme présenté.

5.3.8 Matériel minimal (détail en annexe 3)

- Au moins trois caméras 4K ;
- Microphones dynamiques individuels ;
- Batteries et supports d'enregistrement ;
- Objectifs adaptés aux portraits et aux plans larges ;
- Matériel de stabilisation ;
- Éclairage ;
- Ordinateur et logiciels de traitement vidéo et audio ;
- Stockage temporaire sécurisé avant archivage sur cloud et disque dur.

5.3.9 Studio

Le soumissionnaire identifie dans son offre **un studio unique, situé dans le Grand Tunis**, pour l'ensemble des épisodes, afin de garantir la cohérence du décor, du cadre et de l'identité visuelle de la série. Le studio peut être la propriété du soumissionnaire, pris en location ou mis à disposition par un partenaire (voir 3.1).

Il joint à son offre :

- La localisation précise du studio ;
- Des photographies récentes des espaces et équipements, si le studio est déjà aménagé ;
- Des photographies de l'état actuel accompagnées d'un plan de l'aménagement prévu, si l'aménagement reste à réaliser.

Le soumissionnaire déclare expressément garantir la disponibilité du studio **sur toute la durée du contrat-cadre**, et non pour la seule commande initiale.

L'OFII peut visiter le studio pour vérifier les informations, les équipements et les conditions techniques déclarés. Les constats de la visite sont pris en compte dans l'évaluation technique.

6. EVALUATION DES OFFRES ET MODALITES DE SOUMISSION

6.1 Évaluation des offres

Chaque lot est évalué et attribué séparément. Un soumissionnaire peut présenter une offre pour un, deux ou trois lots.

Les offres recevables sont évaluées selon une note technique (70 %) et une note financière (30 %). **Toute offre technique obtenant une note inférieure à 60/100 est éliminée**, et son offre financière n'est pas examinée.

La note financière est calculée selon la formule : $\text{note financière} = (\text{offre la moins-disante} / \text{offre évaluée}) \times 30$.

Une bonification peut être accordée au soumissionnaire qui présente une offre pour les trois lots, à condition d'atteindre la note technique minimale dans chacun d'eux. Elle ne garantit pas l'attribution des trois lots au même soumissionnaire.

6.2 Composition du dossier

Le dossier est **rédigé en français**, y compris les CV. Il comprend des pièces communes, à produire une seule fois quel que soit le nombre de lots, et des pièces propres à chaque lot. La liste complète figure dans le tableau récapitulatif (section 7).

L'offre technique comprend une présentation du soumissionnaire, et le cas échéant des membres du consortium, commune à tous les lots. Pour chaque lot, elle présente ensuite la compréhension de la mission et les moyens humains et matériels mobilisés.

L'offre financière est établie en dinars tunisiens, hors TVA et TTC, selon le modèle de l'annexe 4 (4.1, 4.2 ou 4.3 selon le lot).

Toute information exigée par le présent TDR qui est absente, laissée vide ou accompagnée d'une mention du type « à compléter » est réputée non fournie à la date de dépôt.

6.3 Envoi et date limite

Le dossier est envoyé **en un seul courriel, quel que soit le nombre de lots** :

- à thamm.ofii.consultations@gmail.com,
- avec copie à helene.ammouda@ofii.fr.

L'objet du courriel comporte **obligatoirement** la référence « 26-005bis prestataire en audiovisuel - LOT n° / (nom du soumissionnaire) », en indiquant chacun des lots concernés (par exemple : « LOT 1, 3 »).

Les pièces administratives, les annexes et les CV sont obligatoirement joints au courriel. Si un autre élément du dossier est volumineux (un portfolio, par exemple), le courriel de candidature comprend un lien Drive, ou vers une autre solution cloud, qui donne accès à cet élément sans demande d'autorisation. Les services de transfert temporaire de fichiers ne sont pas acceptés. Le lien reste actif pendant 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

La date limite de réception est fixée au **vendredi 16 octobre 2026 à 18h00 (heure de Tunis)**. Un dossier horodaté à 18h00 ou avant est reçu dans les délais. Un dossier horodaté à 18h01 ou après est reçu hors délai.

6.4 Suite de la procédure

Seuls les soumissionnaires présélectionnés pour un entretien ou dont l'offre est retenue sont contactés. Sans retour de l'OFII dans un délai de 21 jours calendaires après la date limite de soumission, l'offre est considérée comme non retenue. L'OFII ne répond pas aux demandes individuelles sur le sort de la consultation.

L'OFII remercie l'ensemble des soumissionnaires pour l'intérêt porté à cette consultation.

7. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PIÈCES ET EXIGENCES MINIMALES

Les exigences minimales ci-dessous conditionnent la recevabilité de l'offre. Au-delà de ces minimums, l'ensemble des éléments fournis est apprécié lors de l'évaluation technique.

7.1 Pièces communes (à fournir une seule fois, quel que soit le nombre de lots)

Élément	Pièce / annexe	Exigence minimale
Présentation du soumissionnaire	Offre technique, partie commune (et présentation des membres du consortium le cas échéant)	Présente
Capacité juridique	Extrait RNE	Moins de 3 mois à la date limite de soumission ; production audiovisuelle ou domaine en rapport (chef de file)
Expérience générale	Extrait RNE, présentation du soumissionnaire	3 ans d'activité (chef de file)
Déclaration sur l'honneur (une par membre du consortium, le cas échéant)	Annexe 5	Renseignée, datée, signée par le représentant légal
Consortium (le cas échéant)	Acte de consortium, extrait RNE de chaque membre	Chef de file désigné, engagement solidaire

7.2 Pièces propres à chaque lot

Élément	Pièce / annexe	Exigence minimale
Offre technique	Partie propre au lot : compréhension de la mission, moyens humains et matériels	Présente, lot désigné

Élément	Pièce / annexe	Exigence minimale
Références spécifiques	Annexe 1, pièce contractuelle le cas échéant	3 références conformes (Lot 3 : 3 références, ou 2 références d'au moins 3 épisodes chacune, séries produites en propre admises)
Chef de projet	Annexe 2, CV	Désigné sans ambiguïté ; Bac+3 ; 5 ans d'expérience ; 3 projets en 5 ans
Équipe et CV	Annexe 2, CV de chaque membre	Chaque compétence minimale couverte par une personne nommée ; incompatibilités de cumul respectées ; CV en français avec le contenu minimal
Animateur (lot 3)	Annexe 1bis, CV	Désigné sans ambiguïté ; bilingue français/arabe ; Bac+3 en journalisme, communication ou domaine lié à l'objet du lot, 5 ans d'expérience et 2 programmes, ou à défaut de diplôme, 8 ans d'expérience et 3 programmes
Matériel	Annexe 3	Matériel minimal du lot
Studio (Lot 3)	Localisation, photographies et/ou plan, déclaration de disponibilité	Studio unique situé dans le Grand Tunis, disponible sur toute la durée du contrat-cadre
Offre financière	Annexe 4.1, 4.2 ou 4.3	En dinars tunisiens, HT et TTC, complète

7.3 Modalités d'envoi

Élément	Exigence minimale
Envoi	Courriel unique, objet conforme, copie à l'adresse prescrite, pièces obligatoires jointes, reçu au plus tard à 18h00 (heure de Tunis)

8. ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de présentation des références du soumissionnaire

Lots 1, 2 et 3

(Une fiche par référence, ajouter autant de fiches que nécessaire)

Lot 3, série produite par le soumissionnaire ou un membre du consortium : indiquer « production propre » à la rubrique « Client ou commanditaire » et « sans objet » aux rubriques « Lien vers le site ou la chaîne du commanditaire », « Pièce contractuelle jointe » et « Contact chez le commanditaire ».

Rubrique	À renseigner
Lot concerné (un seul lot par fiche)	
Numéro de la référence	
Intitulé du contrat ou du projet	
Client ou commanditaire	
Titulaire du contrat : soumissionnaire / membre du consortium (préciser lequel)	
Période d'exécution du contrat et date de la dernière livraison	
Nombre de capsules / vidéos / épisodes réalisés	
Description détaillée des prestations réalisées	
Lien(s) vers les réalisations (capsules / vidéos / podcasts)	
Lien vers le site ou la chaîne du commanditaire, sur lequel le titulaire apparaît accrédité	
Pièce contractuelle jointe (contrat, bon de commande ou attestation de bonne fin), le cas échéant	
Contact chez le commanditaire (nom, fonction, téléphone, courriel), extérieur au soumissionnaire et aux membres du consortium	

Annexe 1bis : Fiche de présentation des programmes de l'animateur

Lot 3

(Une fiche par programme, ajouter autant de fiches que nécessaire)

Rubrique	À renseigner
Nom et prénom de l'animateur	
Nom du programme (titre)	
Diffuseur ou plateforme de diffusion	
Commanditaire ou producteur du programme, si différent du diffuseur	
Rôle tenu (animateur seul ou coanimation, à préciser)	
Période de diffusion (année de début et, le cas échéant, de fin)	
Nombre d'épisodes ou de diffusions	
Lien(s) vers un ou plusieurs épisodes, permettant de vérifier le rôle d'animateur et la présence d'un invité identifié à chaque épisode	

Annexe 2 : Equipe intervenante – Lots 1, 2 et 3

LOT N° :

Prénom et nom	Rôle dans l'équipe proposée	Compétence(s) couverte(s) parmi celles exigées par le TDR (préciser chacune en cas de cumul)	Lien vers portefeuille si disponible

(Ajouter autant de lignes que nécessaire)

Annexe 3 : Liste détaillée du matériel – Lots 1, 2 et 3

LOT N° :

Catégorie	Marque / modèle	Quantité
Caméras (Lots 2 et 3)		
Optiques (Lots 2 et 3)		
Son		
Lumière (Lots 2 et 3)		
Stabilisation (Lots 2 et 3)		
Logiciels et licences		
Enregistrement de la voix off (Lot 1)		
Stockage et archivage		
Autres		

(Ajouter autant de lignes que nécessaire)

Annexe 4.1 : Bordereau de prix unitaire indicatif – Lot 1

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
Capsule complète 2D/motion design, incluant conception, script, storyboard, animation, voix off, musique, sous-titrage et master 16:9	Capsule	5		
Version linguistique supplémentaire incluant voix off et sous-titres, selon besoin	Version	1		
Adaptation substantielle d'une capsule après validation finale, selon besoin	Version / capsule	1		
Total			Valeur	
Total HT				
TVA				
Total TTC				

Annexe 4.2 : Bordereau de prix unitaire indicatif – Lot 2

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
Préproduction, tournage et postproduction d'une interview / témoignage avec sous-titrage, 1 à 3 personnes, un site, durée finale jusqu'à 4 minutes	Vidéo	21		
Déclinaison verticale 9:16 d'une vidéo validée, selon besoin	Version	1		
Journée de tournage additionnelle, selon besoin	Jour	1		
Total			Valeur	
Total HT				
TVA				
Total TTC				

Annexe 4.3 : Bordereau de prix unitaire indicatif – Lot 3

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
Épisode de podcast audiovisuel complet jusqu'à 30 minutes : un animateur, studio, préparation, tournage, montage vidéo et audio, sous-titrage et teaser 9:16 de 30 à 90 secondes	Episode	4		
Version linguistique ou sous-titrage supplémentaire, selon besoin	Version	1		

Total	Valeur
Total HT	
TVA	
Total TTC	

Annexe 5 :

Consultation 26-005 bis

Pour la sélection d'un ou plusieurs prestataires en audiovisuel

Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, aux conflits d'intérêts et aux engagements d'intégrité

Applicable aux procédures de passation de marché réalisées dans le cadre d'actions financées par l'Union européenne

La présente consultation est en vue de la passation d'un marché qui constitue un contrat d'exécution nécessaire à la mise en œuvre d'une action financée directement par la Commission européenne, au sens de l'article 208 du règlement (UE, Euratom) 2024/2509 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union.

Il est passé conformément :

- au règlement (UE, Euratom) 2024/2509 ;
- à l'article 10 et à l'annexe IV de la convention de subvention NDICI-GEO-MENA/2025/489-025 ;
- aux règles de la commande publique applicables à l'OFII ;
- aux documents de la présente consultation.

1. Identification du soumissionnaire

Dénomination ou raison sociale	
Forme juridique	
Adresse du siège	
Identifiant unique RNE	
Nom et qualité du signataire	

Une déclaration distincte est produite par chaque membre d'un groupement et, par chaque sous-traitant ou entité dont le candidat entend mobiliser les capacités.

2. Déclaration du candidat ou soumissionnaire

(Renseigner les parties entre crochets, en gris)

Je soussigné(e), [nom et prénom], agissant en qualité de [qualité], dûment habilité(e) à représenter l'opérateur économique identifié ci-dessus, déclare, après avoir accompli les vérifications nécessaires, que :

(Cocher la case correspondante)

☐ L'opérateur économique, ainsi que les personnes et entités couvertes par la présente déclaration, ne se trouvent dans aucune des situations mentionnées aux sections 3 ;

☐ L'opérateur économique déclare qu'une ou plusieurs de ces situations le concernent ou concernent une personne ou entité couverte par la présente déclaration. Une note jointe précise la situation concernée, les circonstances pertinentes et, le cas échéant, les mesures correctrices pris.

3. Situations d'exclusion

Sont visées les situations prévues à l'article 138, paragraphe 1, du règlement (UE, Euratom) 2024/2509 :

Faillite, insolvabilité ou cessation d'activité — article 138, paragraphe 1, point a) L'opérateur économique est en faillite, fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, ses actifs sont administrés par un liquidateur ou placés sous administration judiciaire, il a conclu un accord avec ses créanciers, a cessé ses activités ou se trouve dans une situation analogue prévue par le droit applicable.

Obligations fiscales et sociales — article 138, paragraphe 1, point b)

Un jugement définitif ou une décision administrative définitive a établi que l'opérateur économique n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale.

Faute professionnelle grave — article 138, paragraphe 1, point c)

Un jugement définitif ou une décision administrative définitive a établi une violation grave des règles applicables ou des normes déontologiques de la profession, ou un comportement intentionnel ou gravement négligent portant atteinte à la crédibilité professionnelle. Sont notamment concernés les fausses déclarations, les ententes visant à fausser la concurrence, les atteintes aux droits de propriété intellectuelle, l'influence induite sur une procédure, la recherche d'informations confidentielles procurant un avantage indu ainsi que certains comportements contraires aux valeurs de l'Union européenne lorsqu'ils compromettent ou risquent concrètement de compromettre l'exécution de l'engagement juridique.

Infractions pénales graves — article 138, paragraphe 1, point d)

Un jugement définitif a établi la culpabilité de l'opérateur économique pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, infractions terroristes, travail des enfants ou traite des êtres humains.

Défaillances graves dans l'exécution d'un engagement financé par l'Union — article 138, paragraphe 1, point e)

L'opérateur économique a gravement manqué à des obligations essentielles dans l'exécution d'un engagement juridique financé par le budget de l'Union européenne, lorsque ce manquement a conduit à une résiliation anticipée, à des dommages-intérêts ou pénalités, ou a été constaté à la suite d'un contrôle, d'un audit ou d'une enquête d'une autorité compétente.

Irrégularité portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union — article 138, paragraphe 1, point f)

Un jugement définitif ou une décision administrative définitive a établi que l'opérateur économique a

commis une irrégularité au sens du règlement (CE, Euratom) n° 2988/95.

Contournement d'obligations légales — article 138, paragraphe 1, points g) et h)

Un jugement définitif ou une décision administrative définitive a établi que l'opérateur économique a créé une entité dans une autre juridiction afin de se soustraire à des obligations fiscales, sociales, légales ou relatives au droit du travail, ou que l'entité elle-même a été créée dans cette intention.

Entrave à une enquête, un contrôle ou un audit — article 138, paragraphe 1, point i)

L'opérateur économique s'est opposé intentionnellement et sans justification valable à une enquête, un contrôle ou un audit, notamment en empêchant ou retardant l'accès aux locaux, aux informations ou aux pièces nécessaires, en dissimulant des informations ou en communiquant des informations fausses.

4. Personnes et entités couvertes

Pour les situations visées à l'article 138, paragraphe 1, points c) à h), la déclaration couvre également les personnes physiques ou morales membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de l'opérateur économique, les personnes disposant d'un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle ainsi que ses bénéficiaires effectifs.

Lorsque cela est pertinent au regard du règlement financier et des documents de la consultation, la déclaration couvre également les personnes répondant indéfiniment des dettes de l'opérateur économique et les personnes essentielles à l'attribution ou à l'exécution du marché.

5. Mesures correctrices, actualisation et justificatifs

Lorsqu'une situation visée à la section 3 est déclarée, la note jointe à la présente déclaration précise les circonstances pertinentes et, le cas échéant, les mesures correctrices prises pour remédier aux conséquences de cette situation, prévenir son renouvellement et démontrer la fiabilité de l'opérateur économique.

L'opérateur économique s'engage à informer sans délai l'OFII de toute modification de la situation déclarée pendant la procédure. Il s'engage également à produire, dans le délai fixé par l'OFII, toute pièce justificative nécessaire à la vérification de la présente déclaration.

Toute déclaration fautive, inexacte ou incomplète ainsi que l'absence de production des justificatifs demandés est susceptible d'entraîner le rejet de la candidature ou de l'offre dans les conditions prévues par les documents de la consultation.

Fait à :

Le : / /

Nom et qualité du signataire :

Signature et cachet :